

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Maurice Van Meenen, 39  
**B – 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2015-35 21867  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.370/s.576  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Bordeaux, 7.  
Modification du volume, rehaussement de la maison, changement de destination d'un  
commerce en logement (régularisation partielle).  
*(Dossier traité par Mme I. Vandeville)*                      **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous référence, reçue le 4 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 septembre 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale néoclassique de 1867 (arch. F. Belleflamme ?), comprise dans la zone de protection de l'école J.-J. Michel, sise rue de Bordeaux, 14-18.

La maison figure également à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune de Saint-Gilles.

La demande vise à régulariser la rehausse de l'immeuble (vraisemblablement réalisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) et la transformation du rez-de-chaussée commercial en logement.

Elle porte également sur une nouvelle division de la maison (actuellement divisée en cinq logements) et une réorganisation des lieux en deux appartements (duplex) et un studio. Les travaux prévoient aussi la démolition de la cour couverte (à l'exception de la partie construite à l'origine) ainsi que la modification de la toiture et la construction de deux lucarnes.

A l'examen du dossier, il apparaît que ni la réalisation de la rehausse ni les travaux projetés n'ont d'impact sur l'édifice classé.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.